



AUGMENTER LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT

C'EST POSSIBLE ET URGENT !

Parmi les questions incontournables pour les salariés, celle des salaires et du pouvoir d'achat occupent une place prépondérante.

Nous assistons à un véritable phénomène de paupérisation : aujourd'hui, plus d'un million d'agents ont des traitements compris entre le Smic et le Smic + 5%, quand il y en avait moins de 200 000 il y a vingt ans.

En dépit de la « réforme » de la catégorie C, un agent recruté à l'échelle 3, au bout de dix ans de carrière, verra son salaire net mensuel ne progresser que de 25 euros.

Pour la catégorie B, le recrutement se situe à 2,8% au-des-

sus du Smic et en cinq ans de carrière, le gain mensuel net sera inférieur à 50 euros.

Enfin, pour la catégorie A, le recrutement s'effectue à 11,5% au dessus du Smic. Alors qu'il se situait à 75% il y a moins de trente ans.

Cette situation est la conséquence d'une politique salariale qui fait augmenter la valeur du point d'indice moins vite que l'inflation.

Depuis 1984, début de cette politique dite de « désindexation », la valeur du point a perdu 29% par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Depuis juillet 2010, date à laquelle le gel de ce point d'indice a été décrété, la perte sèche est de 1,69% par an, et atteint plus de 6% aujourd'hui.

Dans le même temps, 2,29% de prélèvements supplémentaires, via l'augmentation des cotisations sociales, sont venus ponctionner le pouvoir d'achat des agents publics.

Selon le discours matraqué par certains, l'ensemble de la masse salariale versé aux actifs et aux retraités constituerait un poids toujours plus lourd pour l'économie.

Ce sont les mêmes qui affirment que la seule solution, pour résorber le déficit et la dette publique, serait de comprimer encore et toujours la rémunération des agents publics. ►

PROPOSITIONS CGT

- **Début de grille à 1700 euros brut;**
- **Rattrapage des pertes intervenues** au cours des années antérieures;
- **Refonte de la grille indiciaire** avec une meilleure reconnaissance des qualifications;
- **Amplitude de carrière minimale de 1 à 2, garantie à tous**, pour une carrière complète;
- **Intégration des primes dans le traitement;**
- **Ré-indexation des pensions sur les salaires.**

DÉMARCHE

Pour faire aboutir ces revendications, à la CGT, nous ne sommes nullement résignés. Pas plus qu'hier, nous ne comptons rester l'arme au pied et bien au contraire nous considérons que l'intervention et la mobilisation des personnels peut radicalement changer la donne.

C'est pourquoi, la CGT continuera à proposer des initiatives en ce sens, le plus unitairement possible.

Cette démarche est confortée par les agents qui approuvent à 74% les mobilisations sur les salaires dans la Fonction publique.

**FONCTION
PUBLIQUE
UTILITE
PUBLIQUE**

► La réalité est toute autre. Rapportés aux richesses créées, les traitements, primes et pensions alloués aux ayants-droit des trois versants de la Fonction publique sont en diminution. Ainsi de 2000 à 2012, ils représentent 0,5 % du PIB en moins, soit environ 10 milliards d'euros et ce, malgré la stagnation du PIB en raison de la crise.

Pour la CGT, il n'est pas question d'accepter que les agents de la Fonction publique fassent les frais de la crise : ils n'ont pas davantage que les salariés du secteur privé à être sacrifiés sur l'autel de la résorption de la dette publique.

L'urgence est d'ouvrir de véritables négociations salariales.

Redonner du pouvoir d'achat aux salariés est la seule façon de créer les conditions d'une relance durable par la consommation. Faire progresser les salaires, c'est aussi apporter des ressources supplémentaires pour la protection sociale.



**Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation**

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr
Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

« EN VOTANT ET EN FAISANT VOTER CGT LE 4 DÉCEMBRE, VOUS DÉFENDREZ LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PAR LÀ MÊME, LE SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ DONT NOUS AVONS TOUTES ET TOUS BESOIN. »